

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20191107-004

du 07 novembre 2019

n°004

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (25) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, Y. ERGÜL, H. PREHER, T. BAUDIN, U, K. WEINLAND, P. BARAUDON, F. MÉRY, E. AUDEBERT, L. BRARD, S. LANSARI CAPRAZ.

POUVOIRS (11) : J. DUMAS donne pouvoir à JP. ABELIN
B. ROUSSENQUE donne pouvoir à M. LAVRARD
N. CASSAN FAUX donne pouvoir à J. MELQUIOND
E. FARHAT donne pouvoir à L. RABUSSIER
D. CROCHARD donne pouvoir à P. MIS
F. BRAILLARD donne pouvoir à AF. BOURAT
G. MESLEM donne pouvoir à M. BEN EMBAREK
A. LAURENDEAU donne pouvoir à F. BRAUD
M. MONTASSIER donne pouvoir à G. MAUDUIT
C. PAILLER donne pouvoir à F. MÉRY
G. MICHAUD donne pouvoir à K. WEINLAND

EXCUSES (3) : M. METAIS, L. GUILLARD, Y. GANIVELLE

Nom du secrétaire de séance : Thomas BAUDIN

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND

OBJET : Budget principal - Décision modificative n° 2 de l'exercice 2019

Le présent projet de décision modificative n° 2 pour 2019 a essentiellement pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits depuis le début de l'exercice.

Le budget principal comporte uniquement des virements de crédits entre chapitres qui ne bouleversent pas la structure du budget, une inscription de crédits nouveaux équilibrés par des recettes pour des opérations de travaux d'office pour compte de tiers notamment l'immeuble situé boulevard Victor Hugo et des compléments de crédits pour opérations d'ordre (régularisations d'avances).

Il n'y a pas de modifications de crédits pour le budget annexe des parcs de stationnement

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

VU la délibération du conseil municipal n° 2 du 7 février 2019 adoptant le budget primitif 2019,

VU la délibération du conseil municipal n° 5 du 22 mai 2019 adoptant le budget supplémentaire,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20191107-004

du 07 novembre 2019

n°004

page 2/2

VU la délibération du conseil municipal n° 6 du 19 septembre adoptant la décision modificative n° 1,

CONSIDERANT qu e depuis lors, des situations nouvelles se sont fait jour, en dépenses et en recettes pour des opérations réelles,

CONSIDERANT que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits prévus pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget,

CONSIDERANT le projet de décision modificative n° 2 pour l'exercice 2019 du budget principal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la décision modificative n° 2 de l'exercice 2019 intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau des chapitres pour la section d'investissement,
- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement.

Budget principal :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	0 €	0 €	153 000 €	153 000 €
Opérations d'ordre	0 €	0 €	300 000 €	300 000 €
TOTAL	0 €	0€	453 000 €	453 000 €

Vote : Adopté à l'unanimité

**Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation
La responsable du service
juridique**

Nadège GROLLIER

